

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du 3 octobre 2019

Le 3 octobre 2019 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 27 septembre 2019 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Monsieur GORSE Jean-Louis, 3^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 4^{ème} Adjointe au Maire
Madame HENOT Valérie, Madame POINSIGNON Magali, Madame THOMAS Sandrine,
Monsieur DUVAL Bernard, Monsieur DUVAL Jacques, Monsieur JACQUES Dominique, Monsieur JACQUES Francis, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Madame DAUSSE Stéphanie, Monsieur MEAUX Nicolas

Absents sans excuse : ./.

1) ARPENTAGE SENTIER DE WOIPPY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'utiliser le sentier piétonnier jouxtant le lotissements les Fruitières III,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier l'arpentage du sentier de Woippy situé entre le 31 et 30 rue principale au Cabinet MELEY STROZYNA sis à Montigny les Metz pour un montant de 825.52 € HT afin de calibrer son prolongement à la voirie du lotissement les fruitiers 3. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

2) TRAVAUX DE L'EGLISE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation sur l'église de La Maxe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux :

- de menuiserie à l'entreprise PETIT PIVETTA sise à Oeustrange pour un montant de 15335.00 € HT.
- de maçonnerie et de peinture à l'entreprise WIEDMEYER sise à MARLY pour un montant de 1798.21 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

3) RECETTE COMMUNALE – TRAVAUX DE L'ÉGLISE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu la délibération du 03.10.19 relative aux travaux sur l'église,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le reversement du montant de 8566.61 € par la Fabrique de l'église correspondant à 50% de la dépense HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et encaisser la recette sur l'opération correspondante.

4) AVENANT CONVENTION INFORMATIQUE AVEC METZ METROPOLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le passage de la communauté d'agglomération de Metz Métropole en métropole au 01.01.2018,
- Vu la délibération du 30.08.18,
- Vu le projet d'avenant à la convention de prestations de services relative à l'informatique avec Metz Métropole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de services relative à l'informatique avec Metz Métropole.

5) AVENANT MAITRISE D'OEUVRE LOTISSEMENT LE STADE II

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu les textes des marchés publics,
- Vu les délibérations des 15.10.2015, 25.02 et 28.02.16, et 15.12.2016,
- Vu l'acte d'engagement en date du 11.01.2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de la maîtrise d'œuvre des travaux du lotissement le STADE 2 et du complexe sportif (parking, parc et voie d'accès) à la société MP2I CONSEIL sise à CHALIGNY, Meurthe et Moselle, pour un montant de 33 405 € HT. Il donne mandat à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

6) TRAVAUX MURETS ECOLE ET SALLE POLYVALENTE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'acquisition de l'église à l'euro symbolique
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation sur les murets de l'école et de la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux de façade des murets de l'école et de la salle polyvalente à l'entreprise SR RAVALEMENT sise à Sainte Marie aux Chênes pour un montant de 4850 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandate la dépense sur l'opération correspondante.

7) TRAVAUX DU PRESBYTERE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'acquisition de l'église à l'euro symbolique,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation sur les menuiseries de la façade avant du presbytère,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la fourniture et pose de volets pour la façade avant du presbytère à l'entreprise BRIOTET FERMETURE sise à AUGNY pour un montant de 8414.32 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandate la dépense sur l'opération correspondante.

8) CONSTATS D'HUISSIER TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les travaux du complexe sportif au lieu-dit de la vaquinière
- Considérant la nécessité d'effectuer les constats d'usage par une étude d'huissiers concernant les voiries et immeubles de la rue des aulnes, des mirabelliers, de la vaquinière lors de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'honoraires de l'étude SCP BUND PETIT MULLER EGLOFF sise à METZ pour un montant de 357.67 € HT et 150 €HT par demi-heure supplémentaire pour établissement des constats de voiries susvisées et de 267.67 € HT/maison pour le constat des propriétés riveraines desdites voiries.

A LA MAXE, le 17 octobre 2019

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	ARPENTAGE SENTIER DE WOIPPY
2	TRAVAUX DE L'EGLISE
3	RECETTE COMMUNALE - TRAVAUX DE L'EGLISE
4	AVENANT CONVENTION INFORMATIQUE AVEC METZ METROPOLE
5	AVENANT MAITRISE D'OEUVRE LOTISSEMENT LE STADE II
6	TRAVAUX MURETS ECOLE ET SALLE POLYVALENTE
7	TRAVAUX DU PRESBYTERE
8	CONSTATS D'HUISSIER TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1 ^{ère} Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
GORSE	Jean-Louis	3 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	4 ^{ème} Adjoint	
DUVAL	Bernard	Conseiller	
DUVAL	Jacques	Conseiller	
HENOT	Valérie	Conseiller	
JACQUES	Dominique	Conseiller	
JACQUES	Francis	Conseiller	
POINSIGNON	Magali	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseiller	